

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 14 DECEMBRE 2020

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Epinal
(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 14 décembre 2020 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du six octobre deux mil vingt, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauller, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, C. Adam, D. Andres, J. Aubry, P. Babey-Foltzer, L. Bedin, J. Bedon, R. Bégel, C. Bertrand, MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, M. Boulliat, D. Bourquin, P. Casadevall, JL. Chaudy, B. Chevrier, S. Chrisment, A. Cicoella-Filali, JF. Clasquin, M. Claude-Pitet, P. Claudon, G. Colin, G. Crouvisier, S. D'Algerre, E. Del Génini, E. Demir, C. Deschaseaux, C. Drapp, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, P. Dugravot, M. Emeraux, T. Euriat, A. Fève, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, A. Gamet, F. Garcia, E. Garion, P. Georges, B. Gille, S. Giuranna, V. Grewis, K. Guellaff, A. Guihard, D. Harpin, D. Hueber, B. Huguenin, E. Jacoté, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, P. Jollet, A. Labat, C. Larrière, E. Lasseront, A. Laurent, B. Ledrapier, B. Malivernay, D. Marquaire, B. Marquis, JL. Martinet, D. Mathis, D. Micard, D. Midon, B. Morel, P. Nardin, M. Ozcelik, D. Pagelot, C. Paillard, D. Perrin, C. Petit, F. Piaget, F. Pisas, H. Poirat, JP. Poirat, S. Queyreyre, A. Rafiki, A. Remy, P. Remy, P. Retournard, N. Robert, V. Salvador, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Soler, M. Thiébaud, JL. Thiéry, JL. Thomas, J. Thomas, O. Timotéo, J. Valsésia, C. Vauzelle, P. Vilmar, F. Virtel, C. Vitu, C. Zeghmouli.

Excusés : Mesdames et Messieurs V. Marcot (point 42), D. Andres (points 51 et 52), M. Balland (pouvoir à Monsieur E. Demir), L. Bedin (point 36), R. Bégel (point 34), M. Boulliat (point 34), A. Cicoella-Filali (point 43), MN. Boutet, M. Claude-Pitet (partie au point 66), R. Colin, S. Giuranna (points 21/2, 36, 37), V. Grewis (points 65 et 66), A. Guihard (points 42 et 43), D. Hueber (points 50 et 51), N. Humbert (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), E. Jacoté (points 45, 46, 47, 48), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), B. Laurent (pouvoir à Monsieur A. Gambrelle), C. Marchal (pouvoir à Madame D. Marquaire), R. Michelet, N. Mougel (pouvoir à Monsieur P. Nardin), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), C. Petit (points 31 et 32), D. Perrin (point 37 et 38), C. Pierre (pouvoir à Monsieur R. Alémani), F. Pisas (points 65 et 66), A. Remy (point 43), V. Salvador (point 40), J. Valsésia (parti au point 55/2), C. Vauzelle (point 50 et partie au point 58), C. Zeghmouli (point 39 et 40).

Absent : Monsieur JN. Lombard

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick BOEUF

Le Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1 - Communication de décisions

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 € indexé sur l'ESTER flooré avec un taux de marge de 0,25 %.

- Avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 € indexé sur l'ESTER flooré avec un taux de marge de 0,25 %.

- Avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € indexé sur l'ESTER flooré avec un taux de marge de 0,25 %.

⇒ A la réalisation d'emprunts :

- Avec la Banque Postale pour 6 emprunts indexés sur un taux fixe de 0,48 % pour un montant total de 7.286.732 €.

- Avec la Société Générale pour un emprunt d'un montant total de 1.265.000 € indexé sur un taux fixe de 0,58 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES pour des missions d'assistance conseil pour le suivi de contrats d'affermage du système d'épuration de Capavenir Vosges pour un montant annuel de 4.800 € HT et de l'unité de distribution d'eau potable de Xertigny pour un montant annuel de 3.000 € HT.

- Avec les entreprises ZOZIK PERE ET FILS SARL, CLAUDE DIDIER et CEGELEC pour des travaux de rénovation de menuiseries extérieures et de rénovation électrique au gymnase de La Vôge-les-Bains pour un montant total de 23.215,74 € HT.

- Avec la Société CITEOS pour des travaux de réalisation de l'éclairage public Zone Inova 3000 allées n°7 et 8 à Capavenir Vosges pour un montant de 29.902,50 € HT.

- Avec la SAS ID VERDE pour un avenant n°1 au marché de travaux de serrurerie et clôture (lot n°2) de l'opération de rénovation de la piste principale d'athlétisme du Stade de La Colombière d'Epinal pour un montant en moins-value de - 7.005,60 € HT portant le nouveau montant du marché à 271.980,78 € HT.
- Avec la Société SINBIO SCOP pour un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement du tronçon aval du ruisseau d'Argent pour un montant en moins-value de - 367,50 € HT portant le nouveau montant du marché à 42.177,50 € HT.
- Avec la Société HOUILLON pour la modification du réseau d'eau potable rue du Général Haxo à Epinal pour un montant de 9.599,70 € HT.
- Avec la Société BONINI pour la modification du réseau d'assainissement sous ouvrage départemental à Les Forges pour un montant de 8.152 € HT.
- Avec la Société INERA GRAND EST pour des travaux d'inspection télévisuelle de l'assainissement collectif rue des Chartons à Pouxoux pour un montant de 5.050 € HT.
- Avec la Société ECOLAB PEST France pour un contrat Global Protect de prévention, traitement et intervention des nuisibles sur les piscines Iris et Bassin Olympique à Epinal, Léderlin à Capavenir Vosges et Germain Creuse à Golbey pour un montant annuel de 708 € HT par piscine.
- Avec la Société SOTREN pour la réalisation de travaux assurant la mise en place d'un arrosage automatique sur le Stade Sayer à Capavenir Vosges pour un montant de 24.950 € HT.
- Avec la Société SOTREN pour la réalisation de travaux concernant le drainage du Stade Sayer à Capavenir Vosges pour un montant de 38.960 € HT.
- Avec l'Entreprise VEOLIA pour des travaux de renouvellement d'un branchement d'eaux usées situé 10, rue des Cités Nouvelles à Golbey pour un montant de 6.407,06 € HT.
- Avec l'Entreprise VEOLIA pour des travaux de renouvellement de canalisation au lieu-dit Le Raval à La Vôge-les-Bains pour un montant de 20.176,34 € HT.
- Avec le groupement AMONRE/SCAT pour le contrôle qualité du Réseau Imagine pour un montant de 51.000 € HT.
- Avec le CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) DES VOSGES pour une convention relative à l'organisation de 10 permanences d'aide aux victimes à Capavenir Vosges pour une participation forfaitaire de 60 € par prestation.

- Avec l'Entreprise SUEZ pour un avenant n°1 au marché de prestation de gestion de l'astreinte « eau potable » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal afin d'étendre ce périmètre aux réseaux des Communes de Haillainville, Savigny, Essegney, Langley, Dompierre et Padoux.

- Avec l'Entreprise SUEZ pour le marché de prestation de services pour l'exploitation du service public assainissement collectif de Capavenir Vosges et Chavelot pour une durée de 8 mois pour un montant de 31.921 € HT.

- Avec l'Entreprise FB PROCEDES pour la fourniture et l'installation d'un dégrilleur à la station d'épuration de Xertigny pour un montant de 11.140 € HT.

- Avec la Société RAY SAS pour un avenant n°1 au marché de travaux de réfection de la rue de la Quarante Semaine à Epinal (AEP et assainissement) pour un montant en plus-value de + 4.297 € HT portant le nouveau montant du marché à 25.173 € HT.

- Avec l'Entreprise SUEZ pour des travaux de raccordement sur fonte du réseau AEP à Golbey pour un montant de 11.986 € HT.

- Avec la Société INERA GRAND EST pour l'inspection télévisuelle de l'assainissement collectif Carrefour de la Poste à Xertigny pour un montant de 6.327,50 € HT.

- Avec la Société AZENTIS TECHNOLOGY pour un avenant n°1 au marché de prestations de numérisation pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal, ayant pour objet la prolongation des délais initiaux sans incidence sur le marché.

- Avec le Société COLAS pour un avenant n°2 au marché de travaux de rénovation de la piste principale d'athlétisme pour un montant en plus-value de + 7.003,20 € HT portant le nouveau montant du marché à 1.413.239,76 € HT.

- Avec la SCET pour la réalisation d'un accompagnement complémentaire à l'étude de stratégie touristique et économique en vue de la redynamisation du Canal des Vosges pour un montant de 15.750 € HT.

- Avec l'Entreprise CHARLES HOUILLON pour un avenant n°1 au marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement du faubourg de Nancy pour un montant en plus-value de + 32.784,97 € HT portant le nouveau montant du marché à 343.502,97 € HT.

- Avec les Entreprises LA CANOPEE, ACCORSI, TRIDON, CARRELAGES & DECO, SCRM, LAMBERT, ART & COULEURS, AB SECURITE, LORRAINE PROPLETE SERVICE, BURO+ et UGAP pour des travaux d'aménagement des bureaux du SCot au n°9 rue du Colonel Demange à Golbey pour un montant total de 29.337,24 € HT.

- Avec l'Entreprise BONINI pour des travaux de dévoiement du réseau d'eau potable pour la réfection des ouvrages du Département des Vosges à Portieux pour un montant de 19.895 € HT.
- Avec l'Entreprise GERMAIN TP pour le renouvellement de branchements plomb à Vincey pour un montant de 6.759 € HT.
- Avec le Prestataire NEDAP France pour le renouvellement du contrat de maintenance pour l'entretien des stations et détecteurs RFID du réseau de lecture publique pour un montant de 4.160,29 € HT.
- Avec la Société RAY pour un avenant n°1 au marché de travaux de rénovation du réseau d'AEP et d'assainissement chemin de Cendrillon à Epinal pour un montant en plus-value de + 15.966 € HT portant le nouveau montant du marché à 197.868,50 € HT.
- Avec les Entreprises PARANT PLATRERIE ISOLATION, CLAUDE DIDIER, BATYELEC, SARL PATRICK ROUSSEL et EUROP'REVETEMENTS pour des travaux de rénovation de la cellule n°5 de l'immeuble n°2 rue de Nancy du Pôle Image à Epinal pour un montant total de 48.482,55 € HT.
- Avec la Société QUINETTE GALLAY RENAISSANCE pour des travaux de réparation des fauteuils du théâtre de la Rotonde à Capavenir Vosges pour un montant de 16.559 € HT.
- Avec la Société MENG pour le renouvellement des pompes du poste de relevage à Mazeley pour un montant de 7.000 € HT.
- Avec l'Entreprise MERCIER DAVID pour la fourniture d'une porte de service un ventail PVC pour le captage de Les Voivres pour un montant de 5.832 € HT.
- Avec l'ATELIER L'AME DU PAPIER pour la restauration d'un recueil d'arbres de lignes et d'un manuscrit relatif aux chanoinesses d'Epinal pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale pour un montant total de 4.602 € HT.
- Avec la Société MATSPORT pour la fourniture d'équipements portatifs de chronométrage pour les courses d'athlétisme au stade de La Colombière à Epinal pour un montant de 5.529,77 € HT.
- Avec l'Entreprise SOGEA pour le remplacement d'une pompe de forage sur la Commune de Rehaingourt pour un montant de 9.447 € HT.

- Avec l'Entreprise VEOLIA pour le marché de prestation de services pour l'assistance dans l'exploitation du service public de distribution de l'eau potable des Communes de La Vôge-les-Bains, La Haye, Trémonzey, Les Voivres, La Chapelle aux Bois, Fontenoy le Château et Montmotier pour un montant de 16.624 € HT.
- Avec l'Entreprise SUEZ pour le remplacement du variateur de groupe de surpression de Dompierre pour un montant de 8.410 € HT.
- Avec l'Entreprise SSC pour l'acquisition d'un serveur de stockage à la télégestion du service de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 9.426 € HT.
- Avec l'Entreprise VINCI CONSTRUCTION pour l'aménagement des berges riveraines dans le cadre des travaux d'aménagement du ruisseau d'Argent sur la Commune d'Archettes pour un montant de 18.610,80 € HT.
- Avec l'Entreprise VEOLIA pour le marché de prestation de services pour l'exploitation de la distribution publique d'eau potable pour la Commune de Chavelot pour un montant de 2.860 € HT.
- Avec l'Entreprise BONINI pour des travaux de remplacement d'une conduite à Les Forges pour un montant de 11.223 € HT.
- Avec l'Entreprise DEST pour l'acquisition d'équipement télégestion pour le secteur sud du service de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 36.273 € HT.
- Avec la Société CHEVALLIER pour des travaux de rafraîchissement du perron de la Maison Romaine au Pôle Image d'Epinal pour un montant de 6.200 € HT.
- Avec la Société ART ET COULEURS pour des travaux de rafraîchissement des peintures de la Crèches Les Doudous à Capavenir Vosges pour un montant de 6.718,78 € HT.
- Avec l'Entreprise VEOLIA pour des travaux sur le réseau d'eau potable en vue de la restructuration du Carrefour de La Poste à Xertigny pour un montant de 4.048,61 € HT.
- Avec l'Entreprise BONINI pour des travaux de renouvellement de branchements plomb à Chamagne pour un montant de 8.600 € HT.
- Avec la Société VOSGES VELO 88 SAS pour un avenant à l'accord cadre à bons de commandes de fourniture et maintenance de vélos à assistance électrique fixant le nouveau montant maximum du marché à 138.588,45 € HT et fixant le nouveau bordereau de prix unitaire.
- Avec l'Entreprise HOUILLON REMY pour des travaux de dévoiement de canalisation de refoulement pour l'échangeur Epinal-Jeuxey pour un montant de 11.194 € HT.

- Avec les Entreprises SAS PIERRE B, SAS GONSOLIN, SARL CLAUDE DIDIER MENUISERIE, SARL EUROP REVETEMENTS / EURLCOLLINO, SARL PASCAL GOURY, SAS SODEL, SARL LTBO ASCENSEURS et SAS NOUANSPORT pour des travaux de restructuration et d'extension du gymnase Lapicque à Epinal pour un montant total de 3.107.428,06 € HT.

- Avec l'Entreprise VEOLIA pour le traitement des boues covid des silos de la station d'épuration de Nomexy pour un montant de 23.132,76 € HT.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour la constitution d'une convention d'occupation de sols en faveur de l'entreprise « SAS La Plage » pour une surface d'environ 400 m² issue de la parcelle cadastrées AH 31 sur la Commune de Chaumousey.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, du Stade Sayer de Capavenir Vosges au profit de la SARL FUCHS SPORTS pour l'installation d'un système de captation sur les infrastructures du stade de football.

- Pour un avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'un bureau de la Fabrique à Entreprendre au profit de BGE Alsace Lorraine dans le cadre du dispositif Activ'Crea.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau partagé de la Fabrique à Entreprendre à BGE Alsace Lorraine au titre du dispositif d'Accompagnement à la création d'Entreprise ouvert au Publics en situation de Handicap (AGEFIPH).

- Pour la constitution d'un bail commercial pour un bureau pour une surface totale de 36.10 m² sis 6 rue d'Epinal à Chavelot au profit de la Société « SCI LUCIANDO ».

⇒ A la fixation de tarifs :

- De casquettes avec logo de la marque de territoire « Epinal la belle image » de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 13,14 € TTC.

⇒ Au règlement de frais et honoraires :

- Avec le Cabinet d'Avocats EPITOGES dans le cadre d'une procédure en cours concernant un litige avec Monsieur Jean-Pierre MORTET pour un montant de 720 € HT.

- Avec le Cabinet d'Avocats Associés, Maître Pierre-André BABEL, dans le cadre d'une procédure en cours concernant un litige sur la toiture du bâtiment de La Souris Verte à Epinal pour un montant de 6.120 € HT.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Après du Conseil Départemental des Vosges, de la Région Grand Est et de la Préfecture des Vosges pour la requalification des rues Friesenhauser et Ambrail à Epinal.

- Après du Conseil Départemental des Vosges, du Conseil Régional Grand Est, de la Direction des Affaires Culturelles de Lorraine et du Conseil National de la Musique pour le fonctionnement de Scènes Vosges.

- Après de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Vosges pour la mise en place de la télégestion des ouvrages d'eau potable des Communes de Harsault, Trémonzey, Fontenoy le Château, Montmotier, La Chapelle aux Bois et Les Voivres.

- Après de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour un poste de technicien GEMAPI.

- Après du Conseil Départemental des Vosges, de la Région Grand Est et de la Préfecture des Vosges pour la couverture de la carrière du Centre Equestre d'Olima à Chantraine.

Après de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Vosges pour le renouvellement d'une canalisation d'eau potable à Le Raval à La Vôge-les-Bains.

- Après de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation d'un diagnostic et schéma directeur du système d'alimentation en eau potable de la Commune déléguée de Harsault Commune de La Vôge les Bains.

- Après de la Préfecture des Vosges, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation de travaux de création d'une unité de traitement et de pompage pour le système d'alimentation en eau potable de la Commune de Vincey.

- Après de la Préfecture des Vosges, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation de travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la Commune de Chamagne.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière de cession de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :

- La cession d'un terrain au profit de la Société CAS & CECA, sis Zone de La Voivre à Epinal, pour une surface d'environ 1.000 m² pour un montant de 45 € HT/m².

- La cession d'un terrain au profit de la Société PIOVANI PARQUETS, sis Zone Jeanne d'Arc à Golbey, pour une surface d'environ 1.875 m² pour un montant de 25 € HT/m².

- La cession d'un terrain au profit de la Société SELMEC, sis Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges, pour une surface d'environ 8.354 m² pour un montant de 18 € HT/m².

- La cession de la parcelle cadastrée AL 1024 au profit de la Société SOS THAON, sis Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges, pour une surface d'environ 1.349 m² pour un montant de 12 € HT/m².

- La cession de la parcelle cadastrée AH 434, sis zone de REFFYE à EPINAL, au profit de la SCI Phenix pour un montant de 25 € HT/m².

⇒ En matière de groupement de commande :

- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'aménagement de la traverse RD 434 rue Lévy et avenue Maquis de Grandrupt à La Vôge les Bains.

⇒ En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Le remboursement de frais dans le cadre de l'exercice de mandats spéciaux.

- Le régime indemnitaire de la Communauté d'Agglomération par la création de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction de gardes champêtres et de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des éducateurs de jeunes enfants.

- La modification du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire a désigné :

2/1 - Un représentant titulaire au sein de la Commission Cohésion Sociale et Petite Enfance ;

ELUE À L'UNANIMITÉ

*Mme Dominique MARQUAIRE
(Capavenir Vosges)*

2/2 - Un représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte d'Informatisation Communale ;

PAS DE CANDIDAT

2/3 - Un représentant titulaire au sein du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales ;

ELU À L'UNANIMITÉ

M. Laurent VINCENT (Brantigny)

2/4 - Un représentant au sein de la Mission Locale du Pays de Remiremont et de ses Vallées ;

ELU À L'UNANIMITÉ

M. Patrick GEORGES (Archettes)

2/5 - Un représentant titulaire et son suppléant au sein de l'Établissement Public Foncier de Grand Est ;

ELUS À L'UNANIMITÉ

Titulaire : Mme Christelle

PAILLARD (Portieux)

Suppléant : M. Gilles DUBOIS

(Sanchev)

2/6 - Un représentant au sein de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique créée par le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges.

ELU À L'UNANIMITÉ

Mme Stéphanie POIRIER (Hadol)

3 - Modification de l'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire a défini d'intérêt communautaire le stand de tir de Vincey (intégré aux infrastructures du stade de foot) à compter du 1er janvier 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Délégation du Conseil Communautaire au Bureau

Le Conseil Communautaire a complété les délégations octroyées par le Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Règlement intérieur du Conseil Communautaire

Conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement intérieur applicable à l'Assemblée délibérante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Atelier Bois de Xertigny

Le Conseil Communautaire a approuvé le protocole d'accord dans le cadre du règlement du litige suite au sinistre de la flèche de l'Atelier Bois de Xertigny/Hadol.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Convention d'objectifs avec l'Association Atelier d'Image Plus

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2020 avec l'Association Atelier d'Images Plus pour le versement d'une subvention d'un montant de 32.000 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - Association des Maires Ruraux des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 3.500 € au profit de l'Association des Maires Ruraux des Vosges pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Monsieur Michel FOURNIER ne participe pas au vote

9 - Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2021

Le Conseil Communautaire a émis un avis sur le nombre et les dates d'ouvertures les dimanches, proposés par les Communes Membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Cession du réseau Très Haut Débit de la plaque d'Epinal à la Société SFR FIBRE SAS

Le Conseil Communautaire a complété la délibération du Conseil Communautaire du 9 décembre 2019 relative à la cession du réseau Très Haut Débit de la plaque d'Epinal comprenant les Communes de Chantraine, Dogneville, Golbey et Epinal à la Société SFR FIBRE SAS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - Fourniture de fondants routiers (Centrale d'achat)

Le Conseil communautaire a approuvé l'accord-cadre à bons de commande de fourniture et livraison de sel de déneigement passé par la Centrale d'achat de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au profit de ses adhérents, et alloti en 3 lots.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - Titres restaurant

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de fournitures de titres restaurant pour les agents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIERES**13 - Fixation des attributions de compensation**

Le Conseil Communautaire a fixé le montant des attributions de compensation définitives 2020 et provisoires 2021 versées à ses Communes membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire a approuvé les décisions modificatives aux différents budgets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - Ouverture anticipée de crédits

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par ouverture anticipée de crédits et de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 - Participation aux budgets annexes

Le Conseil Communautaire a fixé les montants définitifs de la participation du Budget Général aux budgets annexes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 - Refacturation de charges

Le Conseil Communautaire a approuvé l'état de la refacturation des charges du budget général aux budgets annexes Transports, Eau et Assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - Durée d'amortissement des budgets annexes Eau DSP et Eau Régie

Le Conseil Communautaire a approuvé la durée d'amortissement des immobilisations des budgets annexes Eau DSP et Eau Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - Admissions en non-valeurs

Le Conseil Communautaire a approuvé les états d'admissions en non-valeurs des budgets annexes eau et assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - Garantie d'emprunt

Le Conseil Communautaire a accordé la garantie d'un emprunt par l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations pour l'acquisition en VEFA de 15 logements rue de Courcy à Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - Fonds de concours exceptionnels**21/1 - Commune de Capavenir Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours exceptionnel par la Commune de Capavenir Vosges pour des travaux supplémentaires au Stade Sayer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/2 - Commune d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours exceptionnel par la Commune d'Epinal pour des travaux de la rue Friesenhauser à Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - Répartition du fonds de concours 2020

Le Conseil Communautaire a approuvé le nouveau règlement d'octroi de fonds de concours 2020 au profit de ses Communes Membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

23/1 - Commune de Dompierre ;

23/2 - Commune de Girancourt ;

23/3 - Commune de Pallegney ;

23/4 - Commune de Sanchey ;

23/5 - Commune de Savigny ;

23/6 - Commune Raon-aux-Bois ;

23/7 - Commune de Rugney ;

23/8 - Commune de Zincourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 - Dotation de solidarité communautaire

Le Conseil Communautaire a fixé le montant 2020 de la dotation de solidarité communautaire au bénéfice des Communes Membres.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

25 - Conventions numériques

25/1 - Convention numérique avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à convention numérique conclue avec la CCI des Vosges visant à réduire le montant de la contribution financière de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour le Quai Alpha.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25/2 - Incubateur d'Excellence Grand Est

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention conclue avec la CCI des Vosges, SEMIA et la Région Grand Est permettant au Quai Alpha de bénéficier du label « Incubateur d'Excellence Grand Est » en proposant une offre d'incubation et la possibilité pour les start-ups de bénéficier d'une aide Régionale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - Société d'Economie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région

26/1 - Rapport d'activité 2019

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité 2019 de la Société d'Economie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région.

A PRIS ACTE

Mme Laurence RAYEUR-KLEIN et M. Patrick NARDIN ne participent pas au vote

26/2 - Convention d'objectifs 2021

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la SEM de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région, la convention d'objectifs pour l'exercice 2021, fixant les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement.

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS ET 5 VOIX CONTRES

Abstentions : Mme Martine BOULLIAT et M. Daniel MICARD

Contres : Mmes et MM. Régine BEGEL, Stéphane GIURANNA, Benoît JOURDAIN, Dominique PAGELOT et Afafe RAFIKI

Mme Laurence RAYEUR-KLEIN et M. Patrick NARDIN ne participent pas au vote

27 - Convention d'objectifs 2021 avec l'association Vosj'innove

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2021 avec l'association Vosj'innove et a approuvé le versement d'une subvention de 60.000 € pour l'exercice 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 - Convention d'objectifs 2021 avec l'association Pole Eco Ter

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2021 avec l'association Pole Eco Ter et a approuvé le versement d'une subvention de 30.000 € pour l'exercice 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 20.000 € au profit de l'Association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée 88 » pour le financement notamment d'un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre des actions de l'Association « TZCLD 88 » et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

30 - Convention dispositif des clauses d'insertion

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec le GIP IPFOP et a approuvé l'annexe financière relative.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

31 - Concours d'idée à la création d'entreprises

Le Conseil Communautaire a approuvé les lauréats du concours d'idée à la création 2020 et a relancé le concours pour les catégories non pourvues de Lauréats

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

32 - Aides Economiques**32/1 - Société CEVOFIL**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide d'un montant de 6.320 €, correspondant à un taux de 8 % sur une base de dépenses éligibles de 79.000 € HT au profit de la Société CEVOFIL sise Zone de Reffye à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

32/2 - SARL GROSJEAN SURGELES

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide d'un montant de 5.482,40 €, correspondant à un taux d'intervention de 8 % sur un de montant de dépenses éligibles de 68.530 € HT au profit de la SARL GROSJEAN SURGELES sise à Damas-aux-Bois.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

32/3 - Boulangerie Pâtisserie La Grange Aux Pains

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide d'un montant de 9.068,25 €, correspondant à un taux d'intervention de 25 % sur un montant de dépenses éligibles de 36.273 € HT au profit de l'EURL LA GRANGE AUX PAINS sise à Xertigny.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

33 - Fonds de résistance

Le conseil communautaire a approuvé la signature des avenants à la convention Fonds Résistance avec la Région Grand Est, visant notamment à prolonger la durée de la convention, l'échéancier des versements et à intégrer le dispositif « Résistance Loyer ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

34 - Plateforme LOCAPPY

Le Conseil Communautaire a approuvé une participation de 70.000 € de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à la Chambre du Commerce et de l'Industrie pour le développement de la plateforme LOCAPPY (achat en ligne pour les Commerçants de la CAE).

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

35 - Aides Economiques aux entreprises

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention de financements complémentaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOBILITÉ**36 - Rapport d'activité 2019 du contrat de délégation de service public de voyageurs**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité 2019 du contrat de délégation de service public de voyageurs transmis par la Société KEOLIS.

A PRIS ACTE

37 - Service Cap'Imagine

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant de transfert du marché Cap'Imagine pour le réseau transport au délégataire KEOLIS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38 - Avenant n°3 au contrat de DSP - Modification des horaires de l'Espace Imagine

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des horaires de l'Espace Imagine et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 correspondant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39 - Convention relative à la gamme tarifaire intermodale et interopérable entre le réseau TER et le réseau de transport urbain Imagine

Le Conseil Communautaire a approuvé la reconduction de la convention établie avec la SNCF et la Région Grand Est permettant de commercialiser des abonnements et titres de transport combinés valables sur le TER et le réseau Imagine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40 - Renouvellement du processus d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique et kits d'électrification pour 2021

Le Conseil Communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41 - Convention de complémentarité CAE / Région Grand Est

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Région Grand Est, le transfert de l'organisation des transports scolaires et de différentes lignes interurbaines et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HABITAT**42 - Projet de renouvellement urbain du quartier Bitola-Champbeauvert à Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention relative au nouveau projet de renouvellement urbain du quartier Bitola-Champbeauvert à Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43 - Site Bragard à Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la commune d'Epinal concernant le site Bragard et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44 - Epinal Habitat

Le Conseil Communautaire a approuvé la prise de participation d'Epinal Habitat au capital de la société de coordination « Habitat Lorrain », société coopérative de coordination à capital variable, pour un montant de 4.625 € par augmentation du capital de ladite société et a désigné un représentant permanent de la communauté d'agglomération d'Epinal au conseil de surveillance de la Société Habitat Lorrain.

ADOPTÉ AVEC 3 ABSTENTIONS ET 6 VOIX CONTRES

Abstentions : MM. Daniel MICARD, Dominique PAGELOT et Christian VITU

Contres : Mmes et MM. Régine BEGEL, Martine BOULLIAT, Stéphane GIURANNA, Benoît JOURDAIN, Christophe PETIT et Afafe RAFIKI

ÉLU À L'UNANIMITÉ

M. Roger ALEMANI

Mme Elisabeth LASSERONT et M. Patrick NARDIN ne participent pas au vote

45 - Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'adoption définitive du Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

ADOPTÉ AVEC UNE ABSTENTION
Monsieur Daniel MICARD

46 - Programme d'Intérêt Général

Le Conseil Communautaire a approuvé la prolongation du Programme d'Intérêt Général en cours sur l'ensemble des 78 communes du territoire pour un montant d'aide prévisionnel versée par l'Agglomération estimé à 170.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47 - Aires d'accueil des gens du voyage

Le Conseil Communautaire a approuvé les nouveaux règlements intérieurs relatifs aux aires d'accueil des gens du voyage de Capavenir Vosges, Epinal et Golbey.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

48 - Convention SCALEN 2020

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Agence SCALEN, l'avenant à la convention du programme partenarial d'activités et a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 146.000 € au titre de l'exercice 2019 et 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Monsieur Patrick NARDIN ne participe pas au vote

49 - Convention opérationnelle d'Action Logement

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention opérationnelle d'Action Logement signée dans le cadre d'Action cœur de ville avec la Ville d'Epinal et Action Logement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

ADOPTÉ AVEC UNE ABSTENTION
Monsieur Hervé POIRAT

DEVELOPPEMENT DURABLE**50 - Programme Watty à l'école**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société Eco CO2, la convention de partenariat relative au déploiement de l'action Watty à l'école, programme de sensibilisation aux économies d'énergie pour un montant de 7.168,80 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

51 - Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)

Le Conseil Communautaire a approuvé la candidature de la Communauté d'Agglomération à l'Appel à Manifestation d'Intérêts de la Région Grand Est « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » (SARE), afin de bénéficier du programme d'accompagnement des ménages et du petit tertiaire privé dans le cadre de la rénovation énergétique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52 - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

Le Conseil Communautaire a approuvé la candidature de la Communauté d'Agglomération au programme ACTEE dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts SEQUOIA de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), afin de traiter du développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables dans le patrimoine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

53 - Re conduite de l'aide aux matériaux biosourcés pour l'isolation des parois opaques des logements privés

Le Conseil Communautaire a approuvé la reconduite de l'aide à l'isolation des parois opaques de logements privés à l'aide de matériaux biosourcés pour l'année 2021 pour un montant prévisionnel de 10.000 € sur la période, financés par la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie cédés par les propriétaires en contrepartie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

54 - SEM TERR'ENR**54/1 - Site éolien à Gruey-les-Surance**

Le Conseil Communautaire a approuvé la création par la SEM TERR'ENR de la Société SPV les LUN'ERN.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

54/2 - Hydrolienne Fluviale à Chavelot

Le Conseil Communautaire a autorisé l'entrée au capital de la SEM TERR'ENR au sein de la Société SPV HYDROLIENNE.

ADOPTÉ AVEC 5 ABSTENTIONS
Mmes et MM. Régine BEGEL, Stéphane GIURANNA, Eric JACOTÉ, Benoît JOURDAIN et Afafe RAFIKI

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS**55 - Stade d'Eaux Vives****55/1 - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre du stade d'eaux vives.

ADOPTÉ AVEC 8 ABSTENTIONS ET UNE VOIX CONTRE

Abstentions : *Mmes et MM. Pauline BABEY-FOLTZER, Martine BOULLIAT, Patrick CASADEVALL, Olivier JEANDIN, Benoît JOURDAIN, Dominique PAGELOT, Jean-Louis THOMAS et Christine VAUZELLE*

Contre : *M. Fabrice PISIAS*

55/2 - Transfert du Port d'Epinal

Le Conseil Communautaire a défini d'intérêt communautaire l'ensemble du site du Port d'Epinal à compter du 1er janvier 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

56 - Base Roland Naudin

Le Conseil communautaire a approuvé la convention avec l'Education Nationale fixant les conditions de participation des intervenants extérieurs rémunérés des collectivités territoriales aux activités d'enseignement dans les écoles primaires publiques pour les activités sportives de pleine nature conduites par les agents de la Base Naudin pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EAU ET ASSAINISSEMENT**57 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une harmonisation tarifaire des services de l'eau et de l'assainissement.

ADOPTÉ AVEC UNE ABSTENTION ET UNE VOIX CONTRE

Abstention : *M. Jean-Louis THOMAS*

Contre : *M. Fabrice PISIAS*

58 - Service public de distribution de l'eau potable

Le Conseil Communautaire a approuvé le règlement du service public de distribution d'eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

59 - Syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la Vallée du Colon

Le Conseil Communautaire a approuvé la dissolution du Syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la Vallée du Colon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

60 - Délégation de la compétence eau

Le Conseil Communautaire a émis un avis quant à la délégation de la compétence Eau de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au profit de la Commune de Rehaincourt, suite à la demande de cette Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

61 - Transfert de la compétence eau potable

Le Conseil Communautaire a approuvé les procès-verbaux de transfert de la compétence eau potable avec les Communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ AVEC UNE VOIX CONTRE
M. Patrick CASADEVALL

62 - Délégation de Service Public Assainissement sur le secteur Nord

Le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une Délégation de Service Public assainissement sur le secteur Nord pour les Communes de Capavenir, Igney, Chavelot, Nomexy, Vaxoncourt, Châtel sur Moselle, Frizon, Vincey, charmes et Essegney.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

63 - Avenant à la Délégation de Service Public Assainissement

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°7 à la délégation de Service Public d'assainissement pour l'exploitation de la station d'épuration de Golbey relatif à une prolongation de la durée de 3 ans et 8 mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURISME**64 - Site du Donjon de Fontenoy le Château**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs avec l'Association du Vieux Fontenoy relative au fonctionnement du site.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

65 - Office de Tourisme

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Office de Tourisme de la Région d'Epinal et environs, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de financement du fonctionnement de l'Office de Tourisme pour les exercices 2021-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

66 - Itinéraire Véloroute Voie Bleue

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Département de la Haute Saône et l'EPIC Destination 70, l'avenant relatif à la prorogation de la convention 2021 pour le comité d'itinéraire Véloroute Voie Bleue pour un montant de 5.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COHESION SOCIALE**67 - Convention Territoriale Globale**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et les Communes de Florémont, Nomexy, Raon aux Bois et Sanchey, la Convention Territoriale Globale et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

68 - Convention portage de repas

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Association de développement local « Pays de la Vôge », la convention relative au service de portage de repas sur les 9 communes de l'ex Communauté de Communes du Val de Vôge portant la contribution de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à hauteur de 2.796,24 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE**69 - Crèche associative Bout'Chou et Pousse-Poussette à Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des crèches associatives Bout'Chou et Pousse-Poussette à Epinal.

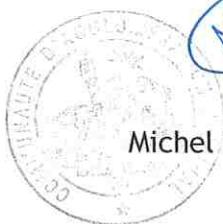
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES**70 - Convention de gestion d'un emploi**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de gestion d'un emploi de garde champêtre avec les Communes de Hadol, Dounoux et Uriménil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 15 décembre 2020,
Le Président,



Michel HEINRICH